

En date du 2 août 2018, le ministre de la sécurité publique a émis l'arrêté ministériel (AM.0022-2018) qui se traduit par un élargissement du territoire touché par les inondations du printemps 2018. Ainsi, les demandes d'aide financière de citoyen de La Visitation-de-l'Ile-Dupas sont maintenant admissibles selon les spécificités du programme général d'aide financières lors de sinistres réels ou imminents-Inondations, pluies et dégel printanier survenus du 28 mars au 30 avril 2018.

Les demandes d'aide financières doivent être acheminer à la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique, d'ici le 2 novembre 2018.

Vous trouverez l'information pertinente pour toute demande d'aide financière au : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres/programmes.html>

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez communiquer avec :

Direction du rétablissement
455, rue du Marais, bureau 100
Québec (Québec) G1M 3A2

Écrivez-nous par courriel au : aide.financiere@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 643-AIDE (2433) (région de Québec)

Sans frais : 1 888 643-AIDE (2433) (extérieur)

Télécopieur : 418 643-1941

Sans frais : 1 866 251-1983